

Délibération n° 2025DEL003

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SOLIGNAC

Séance publique du 17 mars 2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE

Arrondissement :

LIMOGES

Canton :

CONDAT/VIENNE

Commune : SOLIGNAC

Nombres de
membres

En Exercice	19
Présents	15
Votants	18

Date de convocation

11/03/2025

Date d'affichage

11/03/2025

Objet : Don à une association de sauvegarde de la faune sauvage.

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

Présents :

Mmes, BOURGER, CARLIER, COIGNAC, COMES, DUPIN, FOURGEAUD, GUITARD, MM CHAZELAS, COLDEBOEUF, GOURINCHAS, LEYRIS, PECHER, PORTHEAULT, RECORD, RIBOULET

Absents et excusés :

Aurélien BRUNET procuration donnée à Caroline BOURGER

Nicole BAYLE donne procuration à Jean-Pierre CHAZELAS

Claire MOURNETAS donne procuration à Nathalie COIGNAC

Laure GRAPTON absente

Nathalie COIGNAC a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique que l'association SOS FAUNE SAUVAGE est intervenue à plusieurs reprises sur la commune pour soigner des animaux, notamment une chouette percutée par un véhicule.

Afin de compenser les coûts très élevés des soins, Monsieur le Maire propose que la commune de Solignac vienne en aide financièrement et propose de verser la somme de 1000 euros à l'association SOS FAUNE SAUVAGE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une aide financière de 1000 euros à l'association SOS FAUNE SAUVAGE.
- **INSCRIT** les crédits au budget.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, le 19/03/2025

Certifié exécutoire par Alexandre
PORTHEAULT, Maire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 25/03/25
Et la publication le
25/03/25



Alexandre PORTHEAULT

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le



ID : 087-218719201-20250325-2025DEL003-DE

